



Montricher, le 12 novembre 2012

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

12/11/12

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 1^{er} novembre 2012**

M. le Président Jean-François Burnier ouvre la séance à 20h15. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue.

1. Appel

29 conseillères et conseillers répondent à l'appel, MM. Cédric Beaud, Patrick Dind, Sylvain Freymond, Jean-Pierre Magnin et Alain Paratte étant excusés, et M. Pierre-André Blanchard absent. La Municipalité est au complet.

M. Julien Buffet fonctionnera comme scrutateur, à la place de M. Sylvain Freymond.

2. Le procès-verbal de l'assemblée du 14 juin 2012 est accepté à l'unanimité par un vote à main levée, après correction de la date en en-tête du procès-verbal.

3. Préavis Municipal no 04/12 : Changement du système de fermeture des portes sur tous les bâtiments communaux - Montage d'un système électronique

M. Blaise Buffet, rapporteur de la commission lit son rapport. La commission à l'unanimité propose d'accepter le préavis municipal et d'autoriser la Municipalité à effectuer le remplacement des fermetures des portes sur tous les bâtiments communaux par le système électronique, en accordant un montant supplémentaire au budget 2012 de Fr. 40'000.-, compte no 3570.314, pour financer ces travaux.

Mme Sylvette Lambercy, municipale en charge du dossier, explique que les premiers devis reçus étaient approximatifs et un montant de Fr. 60'000.- avait été budgété. Mais il s'est avéré que le coût de cette installation était plus élevée, d'où la demande supplémentaire de Fr. 40'000.-. Une seule clé permettra d'ouvrir toutes les portes des bâtiments. Elles seront programmées au bureau communal en fonction des besoins des divers utilisateurs. Ce système amène plus de sécurité en cas de perte de clés. La maison Keso a été choisie, car c'est elle qui s'occupe des clés pour la commune depuis plusieurs années, et qu'elle possède déjà le plan de tous les bâtiments. C'est l'employé communal qui s'occupera de la pose des serrures, ce qui lui prendra environ 2 semaines.

M. Jean-Marc Freymond demande si d'autres offres ont été demandées et quels sont les bâtiments communaux concernés?

Mme Lambercy répond qu'il n'y a pas eu d'autres demandes d'offres, car il aurait fallu tout refaire les plans de toutes les serrures. Ces clés concernent tous les bâtiments, y compris le réseau d'eau (réservoirs, captages) et la déchetterie. Seuls les chalets d'alpage ne sont pas concernés par ce système.

M. Olivier Zbinden explique que l'établissement des plans fait partie du service d'un poseur de clé, et que cela n'est pas facturé. Il faudrait également voir avec les communes avoisinantes s'il existe une possibilité d'équiper les bâtiments en commun (local pompier notamment), avec ce système.

Mme Lambercy va prendre contact avec ces communes.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 29, bulletins rentrés : 29, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 29.

Le préavis municipal est accepté par 25 OUI et 4 NON.

4. Préavis municipal no 05/12 : Achat d'un véhicule pour le service forestier

M. Olivier Bédard lit le rapport de la commission. Cette dernière propose à l'unanimité d'autoriser la Municipalité à acquérir un véhicule pour le service forestier et de financer cet achat d'une somme de Fr. 50'000.- par la trésorerie communale. L'amortissement se fera par un prélèvement sur le compte 9282.3 Fonds de réserve "Forêts".

M. Pierre-Yves Morel dit que l'année prochaine le service de la forêt va être réorganisé suite au départ à la retraite de M. Michel Golaz au mois de mars. Il n'y aura à l'avenir plus qu'une équipe de 3 bûcherons, ainsi qu'un apprenti dès le mois d'août 2013. Le véhicule sera stationné à la moutonnerie. Ce sera un pick-up, 4x4, avec un hard top pour ranger le matériel.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 29, bulletins rentrés : 29, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 29.

Le préavis municipal est accepté par 28 OUI et 1 NON.

5. Préavis municipal no 06/12 : Règlement du fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable.

M. Alain Morel, rapporteur, lit son rapport. La commission, à l'unanimité, propose d'accepter le Règlement du fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable.

M. Michel Desmeules rappelle qu'en date du 7 décembre 2006, le Conseil Communal a accepté le prélèvement d'une indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité de 0.7 cts/kWh (R-lus). Depuis ce montant est versé sur le "Fonds énergies renouvelables", no 9280.8,

qui s'élevait à Fr. 121'047.90 au 31 décembre 2011. La Municipalité a attendu que ce fonds soit suffisant pour répondre aux demandes. Le règlement devait passer par le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), et il y a eu plusieurs moutures, avant d'être accepté. S'il est accepté par le Conseil, il devra encore passer par la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement.

M. Marc Vermot remarque que l'effet rétroactif pour des subventions n'apparaît pas dans le règlement. Le présent procès-verbal fera donc foi pour ce point.

M. Gilbert Lüthi demande pourquoi il n'est pas fait mention des éoliennes dans le règlement?

M. Desmeules explique que les éoliennes font l'objet de grandes discussions au niveau cantonal afin d'harmoniser les sites qui pourraient être équipés d'éoliennes. Le cas de petites éoliennes privées est peu courant.

M. Lüthi dit qu'il en existe des petites pour les privés, et que le surplus de courant, comme avec les installations photovoltaïques, peut être réinjecté dans le réseau. Il propose donc de rajouter ce type d'éoliennes dans le règlement communal.

La proposition de M. Lüthi est appuyée. Le présent procès-verbal fait donc foi pour les éoliennes privées, qui font partie des énergies renouvelables.

M. Olivier Bédary se renseigne sur la gestion des demandes des privés qui doivent représenter au minimum 50 % des dépenses du fonds.

M. Desmeules dit que les montants engagés par cas ne sont pas très importants, environ Fr. 2'000.- à Fr. 3'000.-, et que le montant à disposition de Fr. 60'000.- ne sera probablement pas atteint. Concernant les projets communaux qui entreraient dans ce cadre, pour l'instant il n'y aurait que la construction d'un chauffage à plaquettes pour la salle de sport. La Municipalité ne voit aucun problème quant à la gestion de ce fonds. Chaque année le fonds augmente d'environ Fr. 20'000.-, et plus à l'avenir, avec l'arrivée de nouveaux habitants.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 29, bulletins rentrés : 29, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 29.

Le règlement communal est accepté par 29 OUI,

y compris les deux annotations du Conseil, à savoir que :

- les subsides peuvent être rétroactifs pour les installations existantes depuis 2007, année de création du fonds;
- les éoliennes font partie des énergies renouvelables et peuvent aussi être subventionnées par le "Fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable".

6. Communications de la Municipalité

Mme Sylvette Lambercy : les travaux dans le bâtiment de l'ancienne poste sont terminés. Il ne reste plus qu'à meubler ces locaux et le service PLS emménagera à la rentrée de janvier 2013.

M. Pierre-Yves Morel : tous les travaux sur les alpages sont terminés (400 mètres de murets, la piste entre Rizel et le Mont-Tendre, la création d'un étang). Seuls les travaux de Chardevaz ne sont pas faits, mais ils devraient débiter cet automne encore.

S'agissant de la forêt, cela ne va toujours pas bien, vu les prix très bas.

M. Didier Amez-Droz : le concours d'architecte pour le nouveau collège de La Sarraz a eu lieu, et seulement 6 candidats ont présenté un projet. Le choix est déjà fait et les 6 projets seront exposés du 14 au 24 novembre à la salle des sociétés et cela sera accessible à tous. Le gagnant sera dévoilé dans la FAO le 9 novembre. Les 3 premiers ont un prix. M. Amez-Droz explique encore en détail toutes les étapes d'un concours d'architecture.

M. Maurice Agassis expose les divers travaux réalisés dans le village : pose d'un tapis bitumineux sur une partie de la route d'Haut-Mont, au Chemin du Sinat, aux rues de la Perrausaz et de Marengo; pose de l'éclairage dans la cour de l'école et à la rue des Remparts; pose d'un grillage autour des déversoirs d'orage aux Ages; la rénovation du mur de la rue du Bourg doit se terminer par la pose d'une barrière.

De plus, une étude pour l'assainissement du puits de pompage du Gouverneur a débuté. Un nouveau véhicule de la voirie est en fonction. Il y a trop de boue à la STEP et il faut donc centrifuger et surtout vider le stocker.

Concernant la sécurité entre la gare et le village, un essai de bus complémentaire va être effectué sur 6 mois en 2013.

M. Michel Desmeules remercie le Conseil pour sa confiance sur les préavis de ce soir. Concernant la gravière, l'exploitation est actuellement à l'enquête. Il nous donnera plus d'informations lors de la prochaine séance. Lors de cette séance, il y aura le budget 2013, ainsi qu'un préavis pour la taxe des déchets.

7. Propositions individuelles et divers

M. Caroly Schopfer demande s'il serait possible de mettre en place une signalisation devant la grande salle, pour que les places soient disponibles pour les utilisateurs de la salle?

M. Maurice Agassis est conscient qu'il y a toujours des véhicules ventouses parkés là. Il va étudier une manière de signaler la chose.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Au nom du bureau, il présente ses condoléances à Mme Céline David et M. Olivier Chenuz, pour le décès de leur grand-maman, Mme Germaine Chenuz.

Il salue la presse en la personne de M. Arnold Grandjean.

M. le Président rappelle au bureau qu'il est convoqué pour les votations le dimanche 25 novembre 2012 à 10h15.

Il prie les personnes qui ont changé d'adresse, de no de téléphone, ou d'e-mail, de le signaler spontanément à l'avenir, et de venir modifier la liste de suite.

La prochaine séance du Conseil Communal aura lieu **le jeudi 6 décembre 2012.**

Une verrée est offerte à l'Hôtel des 2 sapins.

M. le Président clôt l'assemblée à 21h.20

Le Président


Jean-François Burnier



La Secrétaire


Sandrine Haenni